

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 avril 2013

ADAPTATION DE LA JUSTICE AU DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE ET AUX
ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX DE LA FRANCE - (N° 840)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1

présenté par
Mme Karamanli

ARTICLE 9

I. – À l'alinéa 109, après la référence :

« 10° »,

insérer la référence :

« et 11° ».

II. – En conséquence, procéder à la même insertion à l'alinéa 140.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec une modification adoptée lors de l'examen en commission.